

Direction des examens
et concours

DEC 4

Téléphone :
05.36.25 (voir pages 6-7)

Courriel
dec4@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

Adresse géographique :
75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

INSCRIPTIONS
AUX
BACCALAUREATS PROFESSIONNELS
ET
MENTIONS COMPLÉMENTAIRES NIVEAU IV

du mercredi 12 octobre 2016
au vendredi 18 novembre 2016

(ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire)

SESSION 2017

NOTE D'INFORMATION AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

CATEGORIE DE CANDIDATS	MODALITES D'INSCRIPTION SUR INTERNET
<p>. CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EXAMEN A UNE SESSION PRECEDENTE</p> <p>. SALARIES (expérience professionnelle 3 ans)</p> <p>. ENSEIGNEMENT A DISTANCE</p>	<p><u>- Ouverture des registres d'inscription :</u></p> <p>Un lien sera activé le mercredi 12 octobre et accessible à partir du site internet de l'académie de Toulouse</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-toulouse.fr</p> <p style="text-align: center;">(rubrique examens-concours)</p> <p>Les candidats qui se réinscrivent doivent réutiliser leur numéro de candidat de la session précédente, <u>en veillant à vérifier attentivement les données pré-renseignées.</u></p> <p><u>- Clôture des registres : vendredi 18 novembre 2016</u></p> <p><u>- Retour des confirmations d'inscription : vendredi 09 décembre 2016 (date impérative).</u></p>

Procédure d'inscription

1/ Inscription

L'inscription à un examen étant un **acte personnel**, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à la saisie afin d'éviter des erreurs d'enregistrement et des omissions.

Important : je vous demande de bien vouloir noter que, lors de votre inscription sur INSCRINET, vous devrez obligatoirement répondre par « oui » ou par « non » aux messages qui s'afficheront :

- J'accepte la communication de mes résultats d'examen en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet de sociétés de droit privé.
- J'accepte la communication de mes résultats, de mon nom, et de mon adresse aux collectivités territoriales en vue d'une éventuelle remise de récompense.

Candidats handicapés : si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement d'épreuves vous devrez, lors de votre inscription, **cocher la rubrique : handicapé**. Parallèlement, vous devez **constituer un dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du département de votre domicile**. A cette fin, le rectorat enverra aux candidats qui se seront signalés, au moment de leur inscription, tous les éléments utiles pour effectuer cette demande d'aménagement.
Les candidats ayant présenté l'examen en 2016 avec un aménagement d'épreuve devront impérativement fournir la notification pour pouvoir bénéficier de cet aménagement en 2017.
NB : Pour une demande d'aménagement liée à une incapacité de dernière minute lors de la passation des épreuves (ex : bras cassé), un formulaire de limitation temporaire d'activité doit être demandé et renvoyé directement à la direction des examens et concours.

A la fin du processus, un **numéro d'inscription** s'affichera à l'écran. Vous pourrez alors éditer un récapitulatif de l'inscription. **Vous devrez impérativement noter ce numéro** : il vous permettra de justifier de votre inscription ou d'éventuellement la modifier en cas d'erreur jusqu'à la date de fermeture du serveur.

2/ Modification de votre inscription

Si vous souhaitez modifier votre inscription, vous devrez saisir votre numéro d'inscription et votre date de naissance. Le numéro d'inscription sera alors suivi d'un numéro d'ordre différent (derrière le tiret). Ceci permettra de vérifier lors du retour des confirmations que celle signée correspond bien à la dernière modifiée.

3/ Envoi des confirmations d'inscription par le rectorat

Après la clôture des pré-inscriptions (le 18 novembre 2016), les services rectoraux (DEC 4) vous transmettront une **CONFIRMATION D'INSCRIPTION** à l'adresse que vous aurez indiquée sur Internet.

NB : si vous n'avez rien reçu le 2 décembre, vous devrez contacter mes services (coordonnées en pages 6 et 7).

4/ Retour des confirmations d'inscription au rectorat

Après avoir scrupuleusement **vérifié les renseignements** figurant sur la confirmation d'inscription, vous devrez compléter et signer cet imprimé, et éventuellement **y apporter les modifications nécessaires à l'encre rouge**. **Il est indispensable de bien noter un numéro de téléphone et une adresse électronique, de sorte qu'on puisse vous contacter si nécessaire.**

**NB : Soyez attentifs lors de la vérification des éléments figurant sur cette confirmation.
Aucun changement ne pourra être accepté par la suite.**

LES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION DEVRONT ETRE RENVOYÉES ACCOMPAGNÉES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A L'ADRESSE SUIVANTE :

RECTORAT - BUREAU DEC 4
CS 87703
31077 Toulouse Cedex 4

au plus tard le 09 décembre 2016 (cachet de la poste faisant foi).

CETTE DATE EST IMPERATIVE SOUS PEINE D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

**Votre inscription ne deviendra définitive qu'après réception du dossier complet
(confirmation signée+ pièces à fournir).**

Remarque : vous devrez impérativement informer **par écrit** la direction des examens et concours (DEC 4) du rectorat de tout changement de situation (nouvelle adresse, démission...).

Forme de passage

a) Forme globale

Le candidat passe l'ensemble des épreuves au cours d'une même session, à l'issue de sa formation. Cette forme de passage est obligatoire pour les scolaires et les apprentis.

b) Forme progressive

Le candidat choisit de ne présenter que certaines épreuves ou unités et d'échelonner, sur plusieurs sessions, le passage des épreuves.

Bénéfice – Dispense- Report

a) Bénéfice d'épreuves ou d'unités (annexe 6)

Le bénéfice est la conservation, à la demande écrite du candidat, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20, obtenue à une épreuve ou unité lors d'une session antérieure. Cette disposition s'applique quelle que soit la forme de passage de l'examen et n'est valable qu'à l'intérieur d'une même spécialité.

La durée de validité d'un bénéfice d'épreuve ou d'unité est de **cing ans**, à compter de la date d'obtention de la note égale ou supérieure à 10.

NB : pour les candidats ayant obtenu des bénéfices de notes au titre d'une spécialité dont la réglementation a changé, il convient de se référer au tableau de correspondance d'épreuves entre l'ancien et le nouveau diplôme (tableau annexé au nouveau règlement)

b) Report de notes d'épreuves ou d'unités

Le report de notes est la conservation, à la demande écrite du candidat, d'une note inférieure à 10 sur 20 obtenue à une épreuve ou unité lors d'une session antérieure. Cette disposition ne s'applique qu'aux candidats présentant l'examen sous forme progressive et n'est valable qu'à l'intérieur d'une même spécialité.

La durée de validité d'un bénéfice ou d'un report est de **cing ans**, date à date, à compter de la date d'obtention de la note.

c) Dispense d'épreuves ou d'unités (annexe 7)

Le candidat au bac professionnel peut être dispensé d'épreuve ou d'unité dans l'un des cas suivants :

1/ Il est titulaire d'un diplôme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Epreuves dispensées	Diplôme du candidat	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Brevet des métiers d'art	Brevet de technicien (y compris agricole)	DTMS	Diplôme de technicien podo-orthésiste	Diplôme de technicien prothésiste-orthésiste	Diplôme d'un niveau supérieur délivré par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou chargé de l'agriculture
Langue vivante 1										
Français										
Histoire-géographie-enseignement civique et moral										
Arts appliqués										
Education physique et sportive										
Langue vivante 2			*	*						*
Prévention-santé-environnement										
Mathématiques										
Economie-gestion				*						
Economie-droit				*						
Sciences physiques et chimiques				*						

Dispense d'épreuve accordée à la demande du candidat

** cette dispense ne vaut que si le diplôme dont est déjà titulaire le candidat comportait l'unité correspondante (cf relevé de notes du candidat).*

2/ Dans le cadre d'un ajournement à un baccalauréat professionnel d'une autre spécialité que celle présentée à l'examen, le candidat peut à sa demande bénéficier des notes préalablement obtenues (supérieures à la moyenne) pendant une durée maximale de 5 ans.

3/ Il justifie de dispenses d'épreuves ou de sous-épreuves au titre de la validation des acquis de l'expérience (durée de validité de cinq ans).

Attention : les dispenses sont produites à la convenance du candidat, pendant leur durée de validité.

Cas particulier de l'épreuve d'éducation physique et sportive :

Seuls les candidats de formation continue (CNED formation continue, ex-formation continue, salarié 3 ans) peuvent, à leur demande, (à rédiger sur papier libre et à joindre à la confirmation), être dispensés de cette épreuve.

Pour les autres candidats, il n'y a pas de dispense automatique ; ils devront compléter et faire viser par leur médecin la fiche jointe en annexe 3.

Epreuve d'éducation physique et sportive

1/ Epreuve obligatoire :

L'examen terminal de l'éducation physique et sportive s'effectue sur deux activités.

Le choix du couple d'activités est opéré par le candidat lors de l'inscription à l'examen, à partir de la liste ci-dessous :

- Demi-fond et badminton simple
- Demi-fond et tennis de table simple
- Sauvetage et badminton simple
- Gymnastique au sol et badminton simple
- Gymnastique au sol et tennis de table

Il convient d'être vigilant au moment du choix, ce choix étant définitif.

L'organisation de cette épreuve est gérée par le bureau DEC3 du rectorat.

05 36 25 78 17 : Dominique Dedieu-Dujols

05 36 25 78 14 : Marine Carrié

Les candidats présentant cette épreuve sous forme ponctuelle devront renseigner la fiche (annexe 3 ou 5 selon la situation) et la joindre à la confirmation d'inscription.

NB : dès lors que vous vous inscrivez à cette épreuve, elle devient obligatoire.

Toute absence injustifiée sera éliminatoire.

Les épreuves d'E.P.S ne sont pas organisées lors de la session de remplacement.

2/ Epreuve facultative :

A compter de la session 2016, les candidats au baccalauréat professionnel peuvent présenter une épreuve facultative d'éducation physique et sportive. Pour ce faire, ils doivent choisir une activité parmi les cinq proposées (cf annexe 4).

Epreuves obligatoires de langue vivante : LV1 et LV2

L'évaluation en langue vivante est une épreuve orale.

Langues autorisées dans l'académie : allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais, russe (à l'exception des spécialités aéronautique-commercialisation et services en restauration- cuisine pour lesquelles seul l'anglais est autorisé).

NB : Les candidats des spécialités suivantes doivent s'inscrire à deux épreuves de langue vivante (LV1 et LV2) :

- accueil relation aux clients et usagers
- commerce
- gestion-administration
- logistique
- sécurité prévention
- services de proximité et vie locale
- transport
- vente

Les candidats présentant une déficience du langage sont, à leur demande, dispensés de l'épreuve de langue vivante 2

En revanche, les candidats titulaires d'un autre baccalauréat professionnel sans LV2 ne pourront pas être dispensés de cette épreuve pour une autre spécialité de baccalauréat professionnel.

Epreuve facultative de langue vivante

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve orale facultative de langue vivante est **obligatoirement différente de celle(s) choisie(s) au titre de l'épreuve obligatoire**.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Au titre de l'épreuve facultative de langue, les candidats de l'académie de Toulouse peuvent s'inscrire au choix en : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, occitan, russe, portugais et langue des signes française.

RAPPEL : les candidats dispensés de langue vivante 2 ne sont pas autorisés à présenter une épreuve facultative de langue vivante

NB : L'épreuve facultative n'est pas organisée lors de la session de remplacement.

NB : Vous pouvez vous procurer le référentiel de la spécialité de baccalauréat professionnel qui vous intéresse en consultant le site de l'académie de Toulouse

www.ac-toulouse.fr rubrique examens-concours/examens de l'enseignement professionnel

⇒ accès aux référentiels concernant les examens professionnels

Procédures et Calendrier d'inscription

La pré- inscription au baccalauréat professionnel se fait uniquement par **INSCRINET**.

Un lien pour la pré- inscription sera activé le mercredi 12 octobre et accessible à partir du site internet de l'académie de Toulouse :

<http://www.ac-toulouse.fr>
rubrique examens et concours / examens de l'enseignement professionnel
⇒ baccalauréats professionnels

Le candidat devra **confirmer** sa candidature pour pouvoir se présenter à l'examen

1 - Inscription

Ce service permet à un candidat de saisir son inscription. Après validation de son inscription, le candidat se voit attribuer un numéro d'inscription suivi d'un tiret et d'un chiffre.

NB : pour faciliter l'inscription des candidats ayant déjà présenté cet examen, certains champs seront initialisés si le candidat saisit sur la première page son numéro de candidat suivi de sa date de naissance.

Dans la mesure où il est inscrit par le biais du service inscription Grand public, il ne peut pas éditer la confirmation mais uniquement un récapitulatif de son inscription.

2 - Modification d'une inscription

Pour modifier son inscription, le candidat doit saisir son numéro d'inscription et sa date de naissance.

Le numéro d'inscription sera alors suivi d'un numéro d'ordre différent (derrière le tiret). Ceci permet de vérifier lors du retour des confirmations que celle signée correspond bien à la dernière modifiée.

Date d'ouverture du registre d'inscription : 12/10/2016

Date de fermeture du registre d'inscription 18/11/2016

Envoi des confirmations d'inscription aux candidats individuels : fin novembre 2016

Date limite de retour des confirmations d'inscription au rectorat : 09/12/2016
DATE IMPERATIVE
sous peine d'annulation de l'inscription

NB : En cas d'accident lors du passage des épreuves (pratiques notamment), les candidats individuels ne peuvent pas bénéficier de la législation sociale en matière d'accident du travail.

Il leur est donc conseillé de souscrire une assurance (exemple : responsabilité civile...).

Seuls les candidats scolaires, apprentis ou en formation continue, sont couverts pour tout risque d'accident survenu pendant les épreuves.

Coordonnées des gestionnaires

BACCALAUREATS PROFESSIONNELS :

Accompagnement soins et services à la personne	Catherine LELIEVRE	77.05
Accueil relation clients usagers	Aude APPADOO	71.40
Aéronautique	Séverine SOULA	71.17
Aménagement et finitions du bâtiment	David TRICHET	77.46
AMA : Communication visuelle pluri média	Catherine LELIEVRE	77.05
AMA : Tapissier d'ameublement		77.44
AMA : Métiers de l'enseigne et de la signalétique	Myriam FILONI	77.50
AMA : Marchandisage visuel	Catherine LELIEVRE	77.05
Bio-industries de transformation	Annick HOUSSAT-SALLE	77.45
Boucher charcutier traiteur	Valérie MIRAMONT	77.59
Boulangier pâtissier	Valérie MIRAMONT	77.59
Commerce et service en restauration	Nicole OULIEU	71.38
Commerce	Séverine SOULA	71.17
Conducteur transport routier de marchandises	Chantal RAMON	76.79
Construction des carrosseries	Chantal RAMON	76.79
Cuisine	Nicole OULIEU	71.38
Electrotechnique, énergie, équipements communicants	Myriam FILONI	77.50
Esthétique, cosmétique, parfumerie	Karine SOLIS	77.49
Etude et définition des produits industriels	Aude APPADOO	71.40
Etude et réalisation d'agencement	Didier PUECHBERTY	78 .11
Gestion - administration	Nadine CHERFA	77.48
Hygiène, propreté, stérilisation	Annick HOUSSAT-SALLE	77.45
Intervention sur le patrimoine bâti	David TRICHET	77.46
Logistique		77.44
Maintenance des véhicules options A, B et C	Chantal RAMON	76.79
Maintenance des équipements industriels		77.49
Maintenance des matériels	Aude APPADOO	71.40
Menuiserie – aluminium verre	Muriel LEGRAND	71.16
Métiers de la mode : vêtements		77.44
Métiers de la sécurité		77 .44
Métiers du cuir : maroquinerie		77.44
Métiers du pressing et de la blanchisserie		77.44
Optique lunetterie	Myriam FILONI	77.50
Ouvrages du bâtiment : métallerie	Muriel LEGRAND	71.16
Perruquier posticheur	Annick HOUSSAT-SALLE	77.45
Photographie	Catherine LELIEVRE	77.05
Pilotage ligne de production	Aude APPADOO	71.37
Plastiques et composites	Catherine ENIKEFF	71.37
Procédés chimie, eau et papier cartons	Catherine ENIKEFF	71.37
Prothèse dentaire	Myriam FILONI	77.50
Réalisation de produits imprimés et plurimédia options A et B	Catherine LELIEVRE	77 .05
Réparation des carrosseries	Chantal RAMON	76.79
Service de proximité et vie locale	Valérie LOZANO	77.47
Systèmes électroniques numériques	Catherine ENIKEFF	71.37
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation gros oeuvre	David TRICHET	77.46
Technicien constructeur bois	Didier PUECHBERTY	78.11
Technicien d'études du bâtiment option A et B	Didier PUECHBERTY	78.11
Technicien d'usinage	Catherine ENIKEFF	71.37
Technicien de scierie	Didier PUECHBERTY	78.11
Technicien en chaudronnerie industrielle	Catherine ENIKEFF	71.37

Technicien fabrication bois et matériaux associés	Didier PUECHBERTY	78.11
Technicien froid et conditionnement de l'air	Muriel LEGRAND	71.16
Technicien géomètre topographe	David TRICHET	77.46
Technicien installation systèmes énergétiques et climatiques	Muriel LEGRAND	71.16
Technicien maintenance systèmes énergétiques et climatiques	Muriel LEGRAND	71.16
Technicien menuisier agencement	Didier PUECHBERTY	78.11
Technicien modeleur	Catherine ENIKEFF	71.37
Technicien outilleur	Catherine ENIKEFF	71.37
Transport		77.44
Travaux publics	David TRICHET	77.46
Vente	Séverine SOULA	71.17

MENTIONS COMPLEMENTAIRES NIVEAU IV :

Accueil-réception	Nicole OULIEU	71.38
Aéronautique	Séverine SOULA	71.17
Agent de transport exploitation ferroviaire	Aude APPADOO	71.40
Organisateur de réceptions	Nicole OULIEU	71.38
Services financiers	Nadine CHERFA	77.48
Technicien en énergies renouvelables : électrique	Myriam FILONI	77.50
Technicien en énergies renouvelables : thermique	Muriel LEGRAND	71.16
Technicien ascensoriste	Aude APPADOO	71.40
Technicien réseaux électriques	Catherine ENIKEFF	71.37
Technicien en soudage	Catherine ENIKEFF	71.37

Pièces à fournir

a) Pièces communes à tous les candidats

- . confirmation d'inscription, modifiée le cas échéant, datée et signée
- . certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou à la journée défense et citoyenneté, à défaut, attestation de recensement (voir annexe 2)

b) Pièces à fournir selon la catégorie de candidat

ENSEIGNEMENT A DISTANCE (CNED....)	EX-SCOLAIRES, EX-APPRENTIS, EX-FORMATION CONTINUE	SALARIES
<ul style="list-style-type: none"> - photocopie de la pièce d'identité (recto- verso) - photocopie diplôme niveau IV ou V (CAP-BEP-BAC) - attestation de formation C.N.E.D. pour chaque année - attestation de stages en entreprise - fiche E.P.S. 	<ul style="list-style-type: none"> - photocopie de la pièce d'identité (recto- verso) - relevé de notes de la ou des session(s) précédente(s) - fiche E.P.S. ou demande de dispense (valable uniquement pour les ex-formation continue) 	<ul style="list-style-type: none"> - photocopie de la pièce d'identité (recto- verso) - attestation justifiant de trois ans d'activité professionnelle à un niveau d'ouvrier ou d'employé qualifié en rapport avec la finalité du diplôme postulé - fiche EPS ou demande de dispense

c) candidats handicapés :

- photocopie de la demande d'aménagement d'épreuves (ou notification si déjà obtenu)

d) autres :

- photocopie du diplôme permettant d'obtenir certaines dispenses
- photocopie de la décision de validation des acquis de l'expérience
- photocopie de la décision de positionnement
- déclaration de décharge, pour les candidats individuels (annexe 8)
- demande de dispense pour la langue vivante 2 et justificatif (copie de la demande d'aménagement)
- fiche éducation physique et sportive (annexe 3, 4 ou 5) pour les candidats présentant cette épreuve, ou courrier demandant la dispense de l'épreuve.

e) Cas particuliers :

- attestation de formation relative au montage, au contrôle, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied pour les spécialités suivantes (**recommandation R408**) :

<i>Baccalauréats professionnels</i>	<i>Mentions complémentaires niveau IV</i>
Aménagement et finition du bâtiment	Peinture décoration
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	Techniciens en énergies renouvelables options A et B
Intervention sur patrimoine bâti	
Technicien d'études du bâtiment option A et B	
Menuisier aluminium-verre	
Ouvrage du bâtiment : métallerie	
Travaux publics	

- *logistique* : CACES ou autre certificat permettant la dispense de l'évaluation de la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.
- *conducteur transport routier de marchandises* : permis E (c) et qualification initiale ou attestation admise en équivalence.

**APPLICATION DE LA LOI PORTANT REFORME DU SERVICE NATIONAL
POUR LES CANDIDATS A UN EXAMEN OU UN CONCOURS (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997)**

Justificatif à produire par les candidats aux examens et concours selon leur date de naissance et leur âge :

	- de 16 ans	de 16 à 18 ans	de 18 à 25 ans	+ de 25 ans
Filles et garçons de nationalité française*	<i>Rien à fournir</i>	Attestation de recensement ou certificat de participation JDC	Certificat de participation JDC	<i>Rien à fournir</i>
	Né(e) après le 18/11/2000	Né(e) dans la période du 18/11/1998 et le 18/11/2000	Né(e) dans la période du 18/11/1998 au 18/11/1991	Né(e) avant le 18/11/1991

* Ne sont donc pas concernés les jeunes de nationalité étrangère ou en cours de naturalisation ; par contre, ceux ayant la double nationalité sont concernés.

Modalités pratiques de recueil et de prise en compte des justificatifs

Les justificatifs sont à joindre au dossier d'inscription.

La situation du candidat vis à vis du service national doit être **appréciée à la date de clôture de l'inscription à l'examen** pour déterminer quel justificatif le candidat doit produire pour être en règle.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

FICHE EPREUVE OBLIGATOIRE PONCTUELLE D'EPS session 2017

A RENVoyer AVEC VOTRE CONFIRMATION D'INSCRIPTION AU RECTORAT
DIRECTION DES EXAMENS- DEC3 bac général et technologique ou DEC4 examens professionnels

CANDIDAT SCOLAIRE
CANDIDAT INDIVIDUEL
ETABLISSEMENT..... **DEPT** 09 12 31 32 46 65 81 82
BAC GENERAL Série :.....

BAC TECHNOLOGIQUE Série :.....

Retour des documents d'inscription :
Candidats scolaires : vendredi 18 novembre 2016
Candidats individuels : vendredi 25 novembre 2016
CAP Spécialité :

BEP Spécialité :

BAC PROFESSIONNEL Spécialité :

Retour des documents d'inscription :
Candidats scolaires : vendredi 2 décembre 2016
Candidats individuels : vendredi 9 décembre 2016
INFORMATION CANDIDAT
MONSIEUR **MADAME**
NOM.....

PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL ET VILLE.....

NUMEROS DE TELEPHONE
CANDIDAT.....

NUMEROS DE TELEPHONE DES PARENTS ou D'UN PROCHE

(à contacter en cas d'urgence le jour de l'examen).....

CONDITIONS GENERALES

L'épreuve d'éducation physique et sportive est une épreuve obligatoire. Toute absence sans justificatif médical a pour conséquence un zéro et une élimination de l'examen pour les examens professionnels. Le centre d'examen ne pourra pas évaluer le candidat sans justificatif médical d'aptitude. **Le certificat médical est donc obligatoire pour toute inscription (candidat apte), inaptitude partielle ou totale.**

CANDIDAT APTE

Choisir UN couple d'activité indissociable

cocher 1 seule case

Demi-fond (3*500m)	Badminton	
Demi-fond (3*500m)	Tennis de table	
Sauvetage (en piscine)	Badminton	
Gymnastique au sol	Badminton	
Gymnastique au sol	Tennis de table	

CERTIFICAT MEDICAL
D'APTITUDE :

 Le médecin soussigné(e) certifie que le candidat.....
est **apte** à la pratique de l'éducation physique et sportive

Date, signature et cachet du médecin

CANDIDAT INAPTE PARTIEL
CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP Reconnu par la MDPH

Précisez la classification éducation nationale du handicap :.....

Choisir UNE seule activité

cocher 1 seule case

Natation (nage de durée)	
Danse (chorégraphie individuelle)	
Lancer de poids (sauf pour les candidats en fauteuils)	
Lancer de massue (sauf inaptes partiels et déficients visuels)	

CERTIFICAT MEDICAL
D'APTITUDE PARTIELLE :

 Le médecin soussigné(e) certifie que le candidat.....
est **apte à subir l'épreuve adaptée** d'éducation physique et sportive

Date, signature et cachet du médecin

CANDIDAT INAPTE TOTAL
CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE TOTALE:

 Le médecin soussigné(e) certifie que le candidat.....
est **apte** à la pratique de l'éducation physique et sportive

Date, signature et cachet du médecin

SIGNATURES

Date et signature obligatoire du candidat et des représentants légaux si vous êtes mineur(e)

Uniquement pour les candidats scolaires

 Nom et signature du professeur EPS
(Après information donnée sur les d'épreuves proposées)

Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

NOTATION

1 ^{er} activité	2 ^{eme} activité	Total	Note finale (non arrondie)	Nom et signature Jury	Note arrêtée (arrondie)	Nom et signature Commission
/20	/20	/40	/20		/20	



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

FICHE EPREUVE FACULTATIVE PONCTUELLE D'EPS session 2017

A RENVoyer AVEC VOTRE CONFIRMATION D'INSCRIPTION AU RECTORAT
DIRECTION DES EXAMENS- DEC3 Bac général et technologique ou DEC4 Examens professionnels

CANDIDAT SCOLAIRE
CANDIDAT INDIVIDUEL
ETABLISSEMENT.....DEPT 09 12 31 32 46 65 81 82

BAC GENERAL <input type="checkbox"/> Série :..... BAC TECHNOLOGIQUE <input type="checkbox"/> Série :..... Retour des documents d'inscription : Candidats scolaires : vendredi 18 novembre 2016 Candidats individuels : vendredi 25 novembre 2016	BAC PROFESSIONNEL <input type="checkbox"/> Spécialité :..... Retour des documents d'inscription : Candidats scolaires : vendredi 2 décembre 2016 Candidats individuels : vendredi 9 décembre 2016
INFORMATION CANDIDAT MONSIEUR <input type="checkbox"/> MADAME <input type="checkbox"/> NOM PRENOM DATE DE NAISSANCE	NUMEROS DE TELEPHONE CANDIDAT NUMEROS DE TELEPHONE DES PARENTS ou D'UN PROCHE (à contacter en cas d'urgence le jour de l'examen)

CONDITIONS GENERALES

Il est rappelé que l'épreuve d'option facultative d'EPS est conseillée aux élèves ayant une pratique régulière importante et un niveau de pratique supérieur aux exigences de l'EPS obligatoire. (CF niveau 5 du référentiel du Baccalauréat)

Ne peuvent être admis à présenter l'épreuve d'option facultative ponctuelle d'EPS les candidats présentant l'épreuve d'EPS de complément, les candidats dont l'établissement propose l'activité en option facultative en CCF ainsi que les candidats dispensés de l'épreuve d'EPS obligatoire.

Les candidat(e)s individuel(le)s bénéficiant d'une conservation de note pour l'épreuve obligatoire d'E.P.S. et souhaitant présenter l'option facultative devront fournir impérativement un **certificat médical d'aptitude (certificat agrafé à cette fiche)**. A défaut la candidature ne sera pas recevable.

Les compétences propres	Les groupements d'activités	Épreuve de l'option facultative	Cocher 1 activité ci-dessous
CP1 réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	- Natation	NATATION DE DISTANCE (800 m en crawl)	<input type="checkbox"/>
CP3 réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	- Artistique	DANSE EPS (chorégraphie individuelle) Se référer aux notices pour vérifier la différence avec l'épreuve Art Danse	<input type="checkbox"/>
CP4 conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	- Combat	JUDO dans un souci d'organisation et sans que cela soit pris en compte pour la notation veuillez préciser ci- après votre poids et ceinture en judo:	<input type="checkbox"/>
	- Raquette	TENNIS dans un souci d'organisation et sans que cela soit pris en compte pour la notation veuillez préciser ci- après votre classement F.F.T en tennis:	<input type="checkbox"/>
	- Sport collectif	RUGBY	<input type="checkbox"/>

EPREUVES SPECIFIQUES

Epreuve facultative SHN Sportifs de Haut Niveau HNSS Sportifs de Haut Niveau Scolaire	- Toutes disciplines sportives	Epreuve réservée aux candidats étant enregistrés comme sportifs de haut niveau par le ministère jeunesse et sport ou ayant obtenu un podium (pendant le cursus lycée classe de seconde ou de 1 ^{er}) en championnat de France dans le cadre du sport scolaire UNSS ou UGSEL.	Renseigner la fiche d'inscription spécifique
Epreuve facultative adaptée Candidats handicapés	- Tennis de table ou natation	Epreuve réservée aux candidats reconnus handicapés par la MDPH Indiquer la classification du handicap selon le référentiel de l'éducation nationale	Tennis de table <input type="checkbox"/> Natation <input type="checkbox"/>

SIGNATURES

Date et signature obligatoire du candidat et des représentants légaux si vous êtes mineur(e)	Uniquement pour les candidats scolaires	
	Nom et signature du professeur EPS (Après information donnée sur le niveau d'exigences de l'épreuve et sur le niveau de maîtrise attendu du candidat)	Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

NOTATION

Prestation	Entretien	Note finale (non arrondie)	Nom et signature Jury	Note arrêtée (arrondie)	Nom et signature Commission
/16	/4	/20		/20	



FICHE EPREUVE FACULTATIVE PONCTUELLE D'EPS session 2017
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU- SHN - HAUT NIVEAU SPORTIF SCOLAIRE- HNSS
A RENVoyer AVEC VOTRE CONFIRMATION D'INSCRIPTION AU RECTORAT
DIRECTION DES EXAMENS- DEC3 Bac général et technologique ou DEC4 Examens professionnels

CANDIDAT SCOLAIRE CANDIDAT INDIVIDUEL ETABLISSEMENT.....DEPT 09 12 31 32 46 65 81 82

BAC GENERAL <input type="checkbox"/> Série :..... BAC TECHNOLOGIQUE <input type="checkbox"/> Série :..... Retour des documents d'inscription : Candidats scolaires : vendredi 18 novembre 2016 Candidats individuels : vendredi 25 novembre 2016	BAC PROFESSIONNEL <input type="checkbox"/> Spécialité : Retour des documents d'inscription : Candidats scolaires : vendredi 2 décembre 2016 Candidats individuels : vendredi 9 décembre 2016
INFORMATION CANDIDAT MONSIEUR <input type="checkbox"/> MADAME <input type="checkbox"/> NOM..... PRENOM..... DATE DE NAISSANCE.....	NUMEROS DE TELEPHONE CANDIDAT..... NUMEROS DE TELEPHONE DES PARENTS ou D'UN PROCHE (à contacter en cas d'urgence le jour de l'examen)

CONDITIONS GENERALES

Cette option spécifique aux sportifs de haut niveau **SHN** et aux candidats de haut niveau du sport scolaire **HNSS** permet au candidat de présenter pour cette option sa spécialité sportive dont l'évaluation se fera pour 16 points en validant les acquis de l'expérience dans la discipline sportive et pour 4 points sur une épreuve orale. **La validation des acquis (16 points) ne peut se faire sans passer l'épreuve orale.**
Pour rappel ne peuvent être admis à présenter l'épreuve d'option facultative d'EPS les candidats présentant l'épreuve **d'EPS de complément**, ainsi que les candidats **dispensés de l'épreuve d'EPS obligatoire**.

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Cette option est ouverte aux candidats suivants :

- _ sportifs de haut niveau (Jeune, Senior, Elite) inscrits sur les listes de la Jeunesse et Sport
- _ partenaires d'entraînement inscrits sur les listes de la Jeunesse et Sport
- _ sportifs de pôles espoirs inscrits sur les listes de la Jeunesse et Sport
- _ sportifs des centres de formation des clubs professionnels agréés Jeunesse et Sport

Ces candidats devront impérativement joindre à la fiche EPS dûment renseignée une **attestation de sportif(ve) de haut niveau (fournie par la DRJSCS)**.

SPECIALITE SPORTIVE :

HAUT NIVEAU SPORTIF SCOLAIRE

Cette option est ouverte aux candidats suivants :

Candidats ayant réalisé au moins un podium aux championnats de France scolaires UNSS ou UGSEL durant leur scolarité en classe de **seconde ou de première**.

PODIUM obtenu : OR ARGENT BRONZE

DATE et LIEU DU PODIUM.....

ETABLISSEMENT.....

Joindre tout justificatif en votre possession

SPECIALITE SPORTIVE :

JEUNE OFFICIEL DU SPORT SCOLAIRE

Cette option est ouverte aux candidats suivants :

Jeunes officiels certifiés au niveau national ou international aux championnats de France scolaires UNSS ou UGSEL durant leur scolarité en classe de **seconde ou de première**.

DETAILS DES COMPETITIONS ARBITREES.....

DATE et LIEU DES COMPETITIONS.....

ETABLISSEMENT.....

Joindre tout justificatif en votre possession

SPECIALITE SPORTIVE :

SIGNATURES

Date et signature obligatoire du candidat et des représentants légaux si vous êtes mineur(e)	Uniquement pour les candidats scolaires	
	Nom et signature du professeur EPS (Après vérification auprès du candidat des conditions d'inscription à cette épreuve réservée)	Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

NOTATION

Prestation	Entretien	Note finale (non arrondie)	Nom et signature Jury	Note arrêtée (arrondie)	Nom et signature Commission
/16	/4	/20		/20	

**Déclaration relative à la non conservation partielle ou totale de
bénéfices de notes d'examen**

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

candidat(e) au baccalauréat professionnel (indiquer la spécialité)

déclare ne pas vouloir conserver le ou les bénéfices de notes pour le ou les épreuves suivantes :

-unité : (exemple : U11 mathématiques) -note : 15/20 - bénéfice en : 2014

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

Je reconnais avoir été informé(e) que, conformément à la réglementation en vigueur (article D337-78 du code de l'éducation) :

-je peux conserver pendant 5 ans le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20,

-le bénéfice vaut par épreuve ou par unité,

-je peux conserver le bénéfice obtenu à une épreuve maîtresse (ex : E1, E2, E3, E4 ou E5) même si je n'ai pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs des sous-épreuves la composant.

J'ai conscience que si je renonce à ce(s) bénéfice(s), le renoncement est définitif.

Si je décide alors de représenter le ou les épreuves concernées, le ou les notes obtenues en 2017 seront alors les seules prises en compte, et ce même si elles sont inférieures aux précédentes.

A,, le

Signature du candidat

Déclaration relative au refus, partiel ou total, d'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

candidat(e) au baccalauréat professionnel (indiquer la spécialité)

déclare ne pas demander des dispenses d'épreuves pour les unités suivantes :

-unité : (exemple : U11 mathématiques)

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

-unité :

Je reconnais avoir été informé(e) que, conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 8 novembre 2012, cf tableau page 7), étant titulaire du diplôme du (indiquer le diplôme), obtenu en(indiquer l'année), je peux être dispensé(e) de présenter les épreuves citées plus haut.

J'ai conscience que si je renonce à bénéficier de cette ou ces dispenses d'épreuves pour la session 2017, le renoncement est définitif.

Si je décide alors de représenter le ou les unités concernées, le ou les notes obtenues en 2017 seront alors les seules prises en compte.

A,, le

Signature du candidat

DECLARATION de DECHARGE

Je soussigné(e)

NOM Prénom.....

Candidat(e) au :

- brevet d'études professionnelles (indiquer la spécialité)
- certificat d'aptitude professionnelle (indiquer la spécialité)
- mention complémentaire (indiquer la spécialité)
- baccalauréat professionnel (indiquer la spécialité)

reconnais :

- avoir été informé(e) des limites d'indemnisation en cas d'accident survenant en cours d'épreuve et de la nécessité de contracter une assurance,
- décharge l'administration de toute responsabilité au cas où je serais victime d'un accident lors du passage des épreuves de l'examen.

A le

Signature